

Football/Fifa

Platini radié à vie ?

PARIS

AFP

MICHEL Platini sera-t-il radié à vie du monde du foot ? C'est ce que préconise le rapport d'enquête interne à la Fifa à propos du fameux paiement controversé de 1,8 M EUR pour lequel un verdict est attendu en décembre. "La chambre d'instruction du comité d'éthique de la Fifa a requis le bannissement à vie de Michel Platini, nous l'avons vu dans le dossier qui nous a été transmis", a indiqué à l'AFP Me Thibaud D'Alès, avocat de Platini, confirmant une information du quotidien français Libération. Sollicitée par l'AFP, la justice interne de la Fifa s'est refusée à tout commentaire. On ne sait donc pas si la même peine a été requise contre Joseph Blatter, président démissionnaire de la Fifa, suspendu comme Platini jusqu'au 5 janvier à titre provisoire, pour l'affaire du paiement mais aussi pour un contrat de droits TV présumé déloyal envers la Fifa. Blatter "ne connaît pas les réquisitions contre lui", a assuré à l'AFP Klaus Stöhlker, son porte-parole. "J'ai beaucoup de chance, j'ai échappé au bâcher", a ironisé pour sa part Platini en apprenant ces réquisitions, a confié son entourage à l'AFP. Pourtant, les chances du président de l'UEFA d'être un jour celui de la Fifa, avec une élection toujours prévue le 26 février, semblent réduites en cendres. D'ailleurs, pour l'ancien capitaine des Bleus, "la présidence de la Fifa passe au second plan maintenant, la priorité est de blanchir son nom", précise-t-on à l'AFP autour de lui. Si sa radiation est actée, Platini devra faire appel en interne à

la Fifa, puis se tourner devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) de Lausanne en cas de rejet. Or les délais des appels successifs attendus ne joueront pas en sa faveur. **"Peine de mort"**. Le 10 octobre, l'ex-triple Ballon d'Or a contesté devant la Fifa sa suspension provisoire de 90 jours prononcée deux jours avant. Cause de cette sanction : ce fameux paiement de 1,8 M EUR reçu en 2011 de la part de Blatter, pour un travail de conseiller achevé en 2002. Il a fallu un mois et huit jours pour que la chambre des recours de la Fifa lui notifie le 18 novembre le rejet de cet appel. Platini s'est alors tourné le 20 novembre vers le TAS, juridiction sportive suprême et indépendante. En procédure d'urgence, le TAS peut rendre sa décision entre deux et trois semaines. En cas de radiation ou autre sanction lourde de la chambre de jugement, il faudra refaire ce même parcours du combattant. "Ce bannissement requis est conditionné à la preuve d'une corruption", selon Me D'Alès, qui dénonce "une démesure de la peine requise" et estime qu'elle "ne repose sur rien dans le dossier". Comment expliquer que la justice interne de la Fifa réclame une peine si lourde ? Le versement controversé est-il seul en cause, ou d'autres faits sont-ils reprochés à Platini ? Pour son avocat, l'acte d'accusation repose uniquement "sur un paiement considéré comme malhonnête". Un ancien cadre de la Fifa, interrogé par l'AFP, estime au contraire que "la commission d'éthique reproche d'autres choses que le seul versement d'1,8 million". "Le bannissement à vie dans le football est l'équivalent de la peine de mort dans le



Photo : AFP

Michel Platini : le président de l'Uefa en sérieuses difficultés

droit pénal", fait valoir cette source.

"Pur scandale". Le camp Platini, lui, dénonce une instruc-


tion à charge et un "pur scandale". "On peut se demander si la personne chargée d'enquêter (à la Fifa, Vanessa Allard, ndlr) ne doit pas être appelée la personne chargée d'éliminer Michel Platini+ en vue de la présidence de la Fifa", a déclaré Me d'Alès. L'avocat garde encore un mince espoir : le magistrat allemand Hans-Joachim Eckert, à la tête de la chambre de jugement, "ne peut se contenter de spéculations pour condamner quelqu'un". "Tout comme le TAS", souligne-t-il encore. Mais les déclarations de Me D'Alès "peuvent aussi créer un problème: si on attaque la Fifa et sa crédibilité, cela peut être un élément sup-

plémentaire retenu contre Michel Platini car le juge Eckert risque de ne pas apprécier", avance une source proche de la Fifa sondée par l'AFP. Le juge Eckert pourrait y voir "la mauvaise foi de Michel Platini et de Me D'Alès: ils ne veulent pas discuter sur un plan factuel mais ils veulent créer de la turbulence", souligne encore cet interlocuteur. Dans le camp de Platini, d'autres sources avancent que Vanessa Allard, magistrat instructeur de la Fifa, est "partie du postulat que ce paiement de 1,8 M EUR ne correspond à rien, et spéculer sur une possible falsification des comptes de la Fifa, un possible défaut de loyauté envers

la Fifa, un possible conflit d'intérêt et une possible corruption, sans en apporter la preuve". Fin octobre, un des hauts responsables de la Fifa, Domenico Scala, avait avancé l'hypothèse d'une "falsification des comptes de la Fifa" pour expliquer que le paiement ne soit pas apparu dans les comptes avant son versement en 2011. Ce à quoi le camp Platini avait répliqué que ce n'était pas au Français de s'occuper des livres de compte de l'instance suprême du foot. Les avocats de Platini ont toujours argué d'un travail de conseiller réel, mais d'un contrat oral pour une partie du paiement manquant entre Platini et Blatter.

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME GRAINE



PDAR
Projet de Développement Agricole et Rural

DIRECTION NATIONALE DES PROJETS FIDA

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL (PDAR)
BP. 1386 Oyem - Gabon
Tel. 01 98 65 51/07 47 09 73/06 18 33 86, Email: pdar.fida@yahoo.fr



FIDA
Investir dans les populations rurales

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES N°001/MAEAPG/DNP-FIDA/PDAR NOVEMBRE 2015

POUR LE RECRUTEMENT (I) D'ENTREPRISES, (II) DE CABINETS/BUREAUX D'INGENIEURS CONSEILS ET (III) DE FOURNISSEURS, EN VUE DE LA (1) CONSTRUCTION/REHABILITATION DES CENTRES DE GROUPAGE ET PISTES/DESSERTES AGRICOLES, (2) DU SUIVI ET CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION/REHABILITATION DE CES INFRASTRUCTURES ET (3) DE L'ACQUISITION DE MATERIELS ET OUTILS DESTINES A EQUIPER ET ENTREtenir CES INFRASTRUCTURES DANS LA PROVINCE DU WOLEU NTEM.

1. La République Gabonaise et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ont signé, le 26 octobre 2007, un Accord de Prêt et de Don pour la mise en œuvre du Projet de Développement Agricole et Rural (PDAR) dans la Province du Woleu-Ntem pour une durée de 6 ans. En décembre 2013, un financement additionnel a été accordé au PDAR pour la construction/réhabilitation d'infrastructures favorisant la mise en marché des productions agricoles.
2. Le PDAR entend utiliser ces ressources pour effectuer les paiements aux (1) entreprises, (2) aux cabinets/bureaux d'ingénieurs conseils et aux (2) fournisseurs, intéressés par les prestations suivantes : (i) la construction de 12 centres de groupages comportant un magasin de stockage de produits agricoles, un atelier de transformation de manioc, des commodités diverses ; (ii) la construction/réhabilitation de 104 km de pistes et dessertes agricoles (Haut-Ntem, Ntem, Woleu Haut-Como et l'Okano); (iii) l'acquisition de matériels et outils destinés à équiper et entretenir les pistes/dessertes agricoles et les centres de groupage.
3. Ces marchés subdivisés en plusieurs lots financés par le Prêt fiduciaire, seront attribués conformément aux Règles de Passation des Marchés en République Gabonaise et aux Directives du FIDA pour la passation des marchés.
4. Les entreprises, les cabinets/bureaux d'ingénieurs conseils et les fournisseurs intéressés, doivent fournir les informations suivantes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits travaux/services :
 - Note de présentation de la structure et brochures ;
 - Moyens humains, logistiques et financiers ;
 - Références d'exécution de contrats analogues ;
 - Disponibilité et qualifications du personnel clé.
5. Sur cette base, il sera établi une liste restreinte des entreprises, des cabinets/bureaux d'ingénieurs conseils et des fournisseurs. Ils recevront une Demande de propositions et seront invités à soumettre à l'Unité de Gestion du Projet, leurs offres techniques et financières. Les critères d'évaluation seront spécifiés dans la Demande de proposition. La langue de soumission des dossiers est le français.
6. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées, sous pli fermé, **au plus tard le vendredi 11 décembre 2015 à 15h00** aux adresses suivantes :
 - ❖ A l'Unité de Gestion du Projet de Développement Agricole et Rural, BP 1386, Oyem / Gabon, Tél : 07 47 09 73 / 06 18 33 86
 - ❖ A la Direction Nationale des Projets FIDA, 1 Ministère de l'Agriculture et de l'Entrepreneuriat Agricole, chargé de la mise en œuvre du Programme Graine, BP. 551, Libreville / Gabon, Quartier Batavéa Tél : 01 72 11 20 / 05 25 10 02 ;
 - ❖ Par courrier électronique aux adresses suivantes : 1) pdar.fida@yahoo.fr; 2) Abessolo_serge@yahoo.fr; 3) davined@hotmail.fr.

Anniversaire



Joyeux Anniversaire MOUNGUE amour de ma vie. Un an de plus chéri.

Que Dieu te donne longue vie et bonne santé. Ton épouse Julie et tes enfants (Bricette, Flammina, Berlande, Mariane, Merveille, Julice et Abigaëlle.